

plus de causer de l'embarras aux députés pendant trois ans, l'édifice se trouve quelque peu en désordre pendant l'année du Centenaire.

9. Après mûre réflexion, votre Comité a adopté à l'unanimité les deux conclusions suivantes:

- (1) Que la réfection et la réparation de la Chambre même se fassent suivant un horaire qui permette de compléter les travaux en temps pour les célébrations de l'année du Centenaire.
- (2) Qu'il ne serait pas pratique d'essayer de terminer les travaux importants ailleurs dans l'édifice avant 1967. De plus, ces travaux pourraient être exécutés plus rapidement et plus efficacement ainsi qu'avec moins de dérangement pour les intéressés s'ils étaient commencés lorsqu'une partie considérable de l'édifice pourrait être démenagée provisoirement dans l'édifice de l'Est.

10. Il est bien entendu que la seconde conclusion ne signifie pas qu'il faille arrêter les travaux ordinaires d'entretien et de réparation durant les trois prochaines années; elle ne signifie pas non plus qu'on ne saurait entreprendre de nouveaux travaux importants dans l'intervalle, pourvu qu'ils ne désorganisent ni ne dérangent le travail des députés.

11. Votre Comité espère que les vues exprimées dans le présent Rapport s'imposeront d'elles-mêmes à la Chambre et au Gouvernement.

---

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Prud'homme, Lessard (Saint-Henri) et Cashin soient substitués à ceux de MM. Drouin, Loïselle et Basford sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Regan soit substitué à celui de M. Cashin sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le Comité spécial de la défense, institué le 8 mai 1964, se compose de MM. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce), Béchard, Brewin, Deachman, Fane, Granger, Groos, Hahn, Harkness, Lambert, Langlois, Laniel, Lessard (Lac-Saint-Jean), Lloyd, MacLean (Queens), MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Nielsen, Pilon, Smith, Temple et Winch.

Sur motion de M. Favreau, appuyé par M. MacNaught, il est résolu,—Que, nonobstant les dispositions du paragraphe 5 de l'article 56 du Règlement, à la prochaine occasion où l'on appellera une motion relative à un ordre visant les subsides, les prévisions de dépenses de six départements gouvernementaux, au lieu de trois, soient abordées et entamées pour examen, et que ladite motion soit réputée être la quatrième motion de subsides durant la présente session.

Sur motion de M. Favreau, appuyé par M. MacNaught, il est résolu,—Que, vendredi prochain, les heures de séance soient de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi sans interruption et que, lorsque la Chambre s'ajournera